



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



Nancy, le 09/04/2024

## **RÈGLEMENT DU HACKATHON : La 5G comme pilier de transformation : vers une industrie du futur responsable**

### **ARTICLE 1 - Organisateur du hackathon**

Le hackathon est organisé par Mines Nancy, sise Campus Artem, 92 rue du Sergent Blandan BP 14234 54042 Nancy Cedex ci-après désignée «l'organisateur».

### **ARTICLE 2 - Objet du Hackathon**

Mines Nancy organise un concours gratuit intitulé "HACKATHON : La 5G comme pilier de transformation : vers une industrie du futur responsable" au sein de ses locaux le 13/06/2024.

Le terme Hackathon est formé du mot « Hack » qui désigne une solution rapide et bricolée pour contourner un problème et du mot « Marathon » qui est une épreuve d'endurance. Ce terme désigne ainsi un challenge d'équipe, qui a pour objectif de développer des projets, technologiques ou non, en rapport avec un thème proposé par l'organisateur.

L'objectif du Hackathon est d'explorer différentes manières/proposer différents usages de la 5G pouvant être utilisée pour améliorer les processus industriels, augmenter l'efficacité opérationnelle et favoriser l'innovation dans divers secteurs, tels que la fabrication, la logistique, l'énergie, etc.

Tout au long du Hackathon, les équipes développeront leurs idées et un jury sélectionnera les projets les plus prometteurs, selon les critères définis à l'article 5 du présent document.

Le Hackathon prévoit de récompenser les trois (3) équipes lauréates. Les lauréats se verront attribuer les lots tels que détaillés à l'article 3.3 « Dotations » du présent Règlement.

### **ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation au Hackathon de Mines Nancy**

### **3.1 Conditions d'inscription au Hackathon**

Les personnes dûment inscrites au Hackathon de Mines Nancy sont ci-après dénommées « le(s) Participant(s) ».

Le Hackathon de Mines Nancy est ouvert à toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans minimum, inscrite comme étudiant(e) dans un établissement d'enseignement supérieur.

En participant au Hackathon, le Participant accepte expressément et sans réserve l'intégralité du Règlement, le déroulé et les modes de récompenses proposés par l'organisateur.

Le nombre de participants est limité à soixante (60) personnes. Une fois ce nombre d'inscrits atteint, il ne sera plus possible de s'inscrire en ligne et les nouvelles demandes d'inscription ne pourront plus être prises en compte.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être indiquées dans le formulaire de réponse à l'invitation au Hackathon de Mines Nancy:

- Nom
- Prénom
- Adresse courriel
- École ou établissement d'origine
- Acceptation du présent Règlement

Le formulaire d'inscription est accessible via [ce lien](#)

D'autres renseignements pourront être communiqués de façon facultative afin de faciliter l'organisation de l'événement

### **3.2 Conditions de participation au Hackathon**

Chaque Participant devra se présenter à Mines Nancy avec son propre matériel, en particulier informatique, et ses logiciels. Mines Nancy se réserve toutefois le droit de refuser l'accès dans ses locaux de tout matériel qui ne serait pas conforme aux installations électriques ou aux normes en vigueur dans l'établissement.

Les Participants du Hackathon de Mines Nancy devront produire des idées / réaliser un projet conforme à l'objet du Hackathon défini à l'article 2 « Objet du Hackathon de Mines Nancy » du présent Règlement.

Pour participer au Hackathon de Mines Nancy, les Participants devront se rendre au site de l'organisateur défini à l'article 1 « L'organisateur » du présent Règlement. Les Participants disposent d'une durée de trois (3) heures d'affilée le 13 juin à 13 heures 30 et jusqu'à 16 heures 30 pour réaliser leur projet selon le programme décrit à l'article 5.

Pour la réalisation de leur projet, les Participants seront installés dans des espaces dédiés de Mines Nancy.

### **3.3 Dotations**

Le Hackathon de Mines Nancy donnera lieu à la distribution des dotations suivantes :

- Premier prix : 1 (un) chèque de 1 000 € (mille euros) ;
- Deuxième prix : 1 (un) chèque de 500 € (cinq cent euros) ;
- Troisième prix : 1 (un) chèque de 300 € (trois cent euros).

Les lots sont destinés aux équipes classées par le jury final en première, deuxième et troisième position. Les lots devront être partagés entre les membres de chaque équipe lauréate.

#### Pour tous les lots :

Les dotations remises aux Participants ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif aux dotations n'est contractuel.

Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile (adresse postale, adresse internet et/ou numéro de téléphone).

Toutes les informations relatives à l'identité qui seraient fausses entraîneraient la nullité de la participation et l'annulation de la dotation attribuée à l'équipe.

### **3.4 Personnes ressources de Mines Nancy mises à disposition des Participants**

Mines Nancy mettra à la disposition des Participants au Hackathon un groupe d'experts qui pourront notamment apporter leur aide aux Participants sur les aspects technologiques et méthodologiques, dénommés ci-après les « Mentors ».

## **Article 4 – Programme de l'évènement**

L'évènement se déroulera le 13 juin 2024 à partir de 10h00 à 18h00.

JEUDI 13 JUIN

10h00 à 12h00 : Table ronde et conférence sur la 5G et présentation du Hackathon

12h00 à 13h00 : Repas offert aux participants

13h00 à 13h30: Formation des équipes + exposition des modalités

Constitution des équipes de 4 à 6 personnes.

Les personnes ayant des idées les inscrivent sur un panneau et invitent les autres à les rejoindre.

13h30-16h30 : Les équipes génèrent des idées en séances de créativité collective, sélectionnent celle(s) qu'elles souhaitent présenter au jury (2 idées maximum), les enrichissent, les matérialisent sous forme de fiches (titre, schéma, usage, forces et faiblesses de la solution, aspects économiques associés, usagers de la solution...) voire d'une maquette physique ou virtuelle sans que cela soit une obligation.

Préparation d'un PITCH de 5 min. Le pitch peut s'appuyer sur une présentation en 5 slides maximum et/ou sur une présentation sous forme d'une scénette permettant de comprendre le concept présenté et ses usages en situation. Un Pitch d'équipe ne pourra permettre de présenter qu'une ou deux des idées travaillées par le groupe.

Les Mentors se tiennent à disposition des équipes et les aident.

16h30 à 17h30 : Présentation des Pitch de 5 minutes par équipe devant un jury d'experts. Si au terme des 5 minutes allouées au pitch d'une équipe, les participants n'ont pas terminé leur présentation, ils seront interrompus par le jury. Il n'est pas prévu de question aux équipes de la part du jury ce qui nécessite de la part des équipes de présenter leur projet de manière claire, concise et convaincante.

17h30 à 18h :Délibération du jury et remise des prix.

18h : Cocktail de fin de journée

### **Article 5- Sélection du meilleur projet par le jury**

Le jury est composé de personnels qualifiés et de représentants de Mines Nancy et de personnalités extérieures reconnues pour leur expertise en matière technologique, d'innovation ou de connaissance de la 5G.

Le jury évaluera les projets soumis par les Participants du Hackathon en fonction de différents critères définis par Mines Nancy.

A titre indicatif, ces critères pourront être :

- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Intérêt du projet ;
- Faisabilité technique du projet ;

- Finition et qualité du projet ;
- Motivation du groupe et cohésion de l'équipe ;
- Qualité de la présentation orale du projet ;

Le jury n'a pas l'obligation de motiver ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation des projets lauréats et récompensés.

## **Article 6 - Garanties et responsabilités**

**6.1** Le Participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au Hackathon de Mines Nancy des informations réelles et sérieuses le concernant.

**6.2** Le Participant est seul responsable de ses matériels et logiciels, dont il conserve la garde, et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur ses matériels et logiciels dans le cadre du Hackathon de Mines Nancy.

**6.3** Le Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation des métadonnées mis à sa disposition par Mines Nancy conformément à l'article 3.4 « Métadonnées de Mines Nancy mise à disposition des Participants » du présent Règlement et sera seul responsable en cas de recours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait de ces métadonnées.

**6.4** Les Participants s'engagent à respecter le Règlement et les espaces qui leur sont dédiés au sein de Mines Nancy.

**6.5** Les Participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du Hackathon et font leur affaire de leur couverture par leur propre assurance.

**6.6** Mines Nancy se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent Hackathon à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**6.7** Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Mines Nancy ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau Internet.

Plus particulièrement, Mines Nancy ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Mines Nancy ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Hackathon.

Mines Nancy ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait.

Mines Nancy ne pourra pas être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

**6.8** Mines Nancy se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Hackathon toute personne troublant son déroulement.

## **Article 7 – Régime juridique des projets des Participants**

Dans le contexte de ce hackathon, les idées générées sont le résultat d'un travail collaboratif. Chaque participant à ce hackathon reconnaît et consent expressément à céder tous droits de propriété intellectuelle sur les idées générées durant l'événement. Cette cession s'applique de manière irrévocable à toute idée ou concept développé, permettant ainsi à toute personne de reprendre librement et sans restriction les créations réalisées. Cette disposition vise à favoriser la collaboration et la libre diffusion des connaissances, dans le respect des principes d'équité et d'ouverture inhérents à cet événement.

## **Article 8 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des Participants**

Le Participant au Hackathon de Mines Nancy autorise Mines Nancy à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'évènement.

Il cède gracieusement à Mines Nancy au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales

L'autorisation concédée à Mines Nancy par le Participant au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le monde entier et pour toute la

durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française dans le Code de propriété intellectuelle.

L'autorisation concédée à Mines Nancy par le Participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le monde entier et sans limitation de durée.

### **Article 9 – Données à caractère personnel des Participants**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies auprès des Participants dans le cadre du présent Règlement sont obligatoires pour valider la participation au Hackathon et, qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est l'organisateur.

Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion du Hackathon, par Mines Nancy, ses prestataires et partenaires, et seront conservées uniquement pendant la durée du Hackathon.

Les Participants au Hackathon de Mines Nancy dont les projets auront été sélectionnés et récompensés par le jury autorisent Mines Nancy à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs nom et prénom sur le site internet de Mines Nancy.

### **Article 10 – Accessibilité au Règlement au Hackathon de Mines Nancy**

Le présent Règlement peut être consulté sur le site dédié au Hackathon.

### **ARTICLE 11 – Validité du règlement**

Si l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre des présentes.

### **Article 12 – Loi application et opposabilité du Règlement**

Le présent Règlement est soumis au droit français.